



BUREAU DE L'ASSEMBLEE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA NEUVIEME SEANCE

Leamington Hotel, Minneapolis
Samedi 7 juin 1958, a 12 h.15

PRESIDENT : Dr A. SAUTER (Suisse)
Vice-Président de l'Assemblée de la Santé

SOMMAIRE

| | <u>Page</u> |
|---|-------------|
| 1. Programme de travail | 2 |
| 2. Date de clôture de l'Assemblée de la Santé | 3 |

Note : Les rectifications au présent procès-verbal provisoire doivent être adressées par écrit au Chef du Service des Comptes rendus, Bureau 312, Hôtel Curtis, dans les 48 heures qui suivent la distribution de ce document.

1. PROGRAMME DE TRAVAIL

M. KHANACHET (Arabie Saoudite), Président de la Commission des Questions administratives, financières et juridiques fait le point des travaux de la Commission et déclare qu'à sa prochaine séance la Commission abordera l'examen des parties du budget de 1959 qui concernent les réunions constitutionnelles, les services administratifs et les autres affectations. Il rappelle qu'en vertu du paragraphe 3 de la résolution WHAll.2 adoptée par l'Assemblée de la Santé, il ne doit pas y avoir de réunion de la Commission du Programme et du Budget lorsque la Commission des Questions administratives, financières et juridiques étudie ce point de son ordre du jour.

Le Professeur PESONEN (Finlande), Président de la Commission du Programme et du Budget, déclare que les travaux de la Commission ont sensiblement progressé et qu'à sa séance de l'après-midi elle pourra commencer l'examen détaillé du projet du programme et du budget ordinaire de 1959.

Le PRESIDENT rappelle que l'Assemblée ne siégera pas le lundi 9 juin, puisque les délégués se rendront ce jour-là à Rochester, sur l'invitation du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, pour visiter la Clinique Mayo.

Le Bureau fixe donc le programme des séances pour le mardi 10 juin et décide que la Commission du Programme et du Budget ne se réunira pas lorsque la Commission des Questions administratives, financières et juridiques examinera, en début d'après-midi, les parties du budget de 1959 qui concernent les réunions constitutionnelles, les services administratifs et les autres affectations.

2. DATE DE CLOTURE DE L'ASSEMBLEE DE LA SANTE

Après avoir entendu les présidents des commissions principales, le Bureau décide de fixer la date de clôture de l'Assemblée de la Santé au vendredi 13 juin.

La séance est levée à 12 h.30.